



Congé de fin de bail-obtenir un délai ?

Par **alesque_old**, le **22/10/2007** à **16:40**

je suis locataire d'un appartement. mon bail expire début mai. mon propriétaire souhaite mettre ce bien à la vente et m'a donc signifié mon congé, par huissier dans un délai de six mois, a la fin de mon bail donc. Je souhaite obtenir un délai pour quitter cet appartement, je suis en effet enceinte et doit accoucher dans les jours qui précède le terme de mon bail. par ailleurs, j'ai deux enfants scolarisés, je souhaite qu'ils finissent leur année scolaire sans avoir a changer d'école pour un mois et demi. Enfin, nous souhaitons également acquérir un bien de notre côté, mais les délais, incluant d'éventuels travaux, ne coïncident pas non plus avec un départ début mai.

Quels recours puis je avoir, mon propriétaire n'étant pas favorable à un accord à l'amiable ?

Par **Jurigaby**, le **22/10/2007** à **18:38**

Bonjour.

Aucun. Elle est en droit de vous expulser à la fin du bail..

je suis désolé.